



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

DEC 8 1986

UN/DA COLLECTION

PROVISOIRE

S/PV.2724
5 décembre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2724e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 5 décembre 1986, à 15 h 30

Président : M. WALTERS

(Etats-Unis)

Membres : Australie

M. WOOLCOTT

Bulgarie

M. TSVETKOV

Chine

M. YU Mengjia

Congo

M. ADOUKI

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

France

M. de KEMOULARIA

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RABETAFIKA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

M. GORE-BOOTH

et d'Irlande du Nord

M. KASEMSRI

Thaïlande

M. ALLEYNE

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

socialistes soviétiques

M. BELONOVOV

Venezuela

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 20.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre, je voudrais - contrairement à mes principes bien établis - rendre, au nom du Conseil, un hommage mérité à Sir John Thomson, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès des Nations Unies, pour la manière dont il s'est acquitté des ses fonctions de président du Conseil de sécurité au cours du mois de novembre 1986. Je suis certain d'être l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Thomson pour la grande compétence et les qualités diplomatiques dont il a fait preuve dans la conduite des travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 4 DECEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18501)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Egypte, d'Israël, de Jordanie, du Koweït, du Maroc et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mudenge (Zimbabwe), prend place à la table du Conseil; M. Badawi (Egypte), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Slaoui (Maroc) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 5 décembre 1986 émanant du Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès des Nations Unies, qui se lit comme suit :

Le Président

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite M. Zehdi Labib Terzi, Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer, conformément à la pratique suivie par le Conseil, à la discussion de la question soumise à son examen, qui s'intitule 'La situation dans les territoires arabes occupés'."

Cette lettre a été distribuée comme document S/18504.

La proposition des Emirats arabes unis n'est faite en vertu ni de l'article 37 ni de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, mais si les membres du Conseil l'approuvent, cette invitation à participer au débat, confèrera à l'Organisation de libération de la Palestine les mêmes droits de participation que ceux dont jouissent les Etats Membres lorsqu'ils sont invités à participer au débat en vertu de l'article 37.

Un membre du Conseil de sécurité souhaite-t-il prendre la parole sur cette proposition?

Puisque aucun membre du Conseil ne semble désireux de prendre la parole à ce stade, je tiens à faire la déclaration suivante en ma qualité de représentant des Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont toujours estimé qu'en vertu des dispositions du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, la seule base juridique permettant au Conseil d'inviter des personnes à prendre la parole au nom d'entités non gouvernementales est l'article 39.

Depuis 40 ans, les Etats-Unis sont favorables à une interprétation généreuse de l'article 39 et n'auraient certainement émis aucune objection si la question s'était posée dans le contexte de cet article. Cependant, nous nous opposons à des dérogations spéciales à la procédure établie. Les Etats-Unis s'opposent, par conséquent, à ce que soit octroyé à l'Organisation de libération de la Palestine le droit de participation au débat du Conseil de sécurité dont jouirait cette organisation si elle représentait un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous estimons, certes, qu'il convient d'entendre tous les points de vue, mais, pour ce faire, il n'est pas nécessaire de contrevenir au règlement. En particulier, les Etats-Unis n'approuvent pas les pratiques récemment suivies au Conseil de sécurité qui semblent, sur une base sélective, rehausser le prestige de

Le Président

ceux qui souhaitent s'adresser au Conseil en faisant dérogation au règlement intérieur. Nous estimons que cette pratique ne repose sur aucune base juridique et représente une entorse au règlement.

C'est pourquoi les Etats-Unis demandent que soit mise aux voix la proposition concernant cette invitation. Il va de soi que les Etats-Unis voteront contre cette proposition.

Je reprends mes fonctions de président du Conseil.

Si aucun autre membre du Conseil ne souhaite prendre la parole, je considérerai que le Conseil est prêt à se prononcer sur la proposition des Emirats arabes unis.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bulgarie, Chine, Congo, Ghana, Madagascar, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Venezuela.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Australie, Danemark, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. La proposition est donc adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 5 décembre 1986, émanant du Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui se lit comme suit :

"En ma qualité de président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être autorisé à prendre part à l'examen, par le Conseil de sécurité, de la question intitulée 'La situation dans les territoires arabes occupés', conformément aux dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

Le Président

En des occasions précédentes, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies à prendre part à l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Selon la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, au Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 5 décembre 1986, du représentant des Emirats arabes unis, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, au cours de la discussion du point actuellement à son ordre du jour, invite, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies."

Cette lettre sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/18505.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil est d'accord pour inviter, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Clovis Maksoud.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point de son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui à la suite de la demande contenue dans la lettre que le Représentant permanent du Zimbabwe auprès des Nations Unies a adressée le 4 décembre 1986 au Président du Conseil de sécurité, publiée dans le document S/18501.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/18502, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 décembre 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Zimbabwe, à qui je donne la parole.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir occuper la présidence ce mois-ci et est convaincue qu'avec votre vaste expérience et vos qualités de diplomate, les affaires du Conseil de sécurité sont entre bonnes mains. Ma délégation souhaite également féliciter le représentant du Royaume-Uni qui a présidé aux travaux du Conseil avec succès pendant le mois de novembre.

Il y a trois jours à peine, le Conseil de sécurité a été obligé de publier une déclaration présidentielle invitant les parties intéressées au Moyen-Orient à faire preuve de modération. C'était là une réaction opportune du Conseil.

Malheureusement, Tel-Aviv est resté à cet appel à la modération.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Une fois encore, notre présence en cette instance est le résultat direct des actes d'Israël, plus exactement des actes commis par les forces israéliennes qui occupent les territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris la Ville sainte de Jérusalem.

Hier aux premières heures de la matinée les forces d'occupation ont abattu et tué deux étudiants palestiniens non armés de l'Université de Bir Zeit; elles en ont blessé de nombreux autres, dont deux sont dans un état critique. En outre, les étudiants, qui faisaient simplement une grève sur le tas, ont été victimes de gaz lacrymogènes et harcelés. L'université est maintenant en état de siège. La ville de Bir Zeit a été déclarée hier zone militaire, et la presse n'y a pas accès. Une force d'occupation de près de 500 hommes patrouille les rues de Bir Zeit et de Ramallah et, selon l'agence de presse Reuter :

"Plusieurs partis israéliens de gauche ont demandé aujourd'hui un débat d'urgence au Parlement sur ce qu'ils ont appelé un recours excessif à la force de la part de l'armée."

L'atmosphère au Moyen-Orient est déjà très tendue. Le sang palestinien coule inutilement. Au moment où la plus grande modération et la plus grande attention sont nécessaires, impérieuses en fait, pour éviter que ne s'étendent inutilement la violence et la mort, nous constatons que la réaction israélienne est de provoquer de manière délibérée et prévisible encore plus de violence et d'entraîner davantage de pertes de vie et de souffrances pour le peuple palestinien.

Absolument rien ne peut justifier que des troupes fortement armées ouvrent le feu et tuent ou blessent des civils innocents et sans défense. Les événements d'hier doivent donc être condamnés, et ils doivent l'être dans les termes les plus vigoureux possibles, non seulement comme des actes meurtriers, mais comme une nouvelle preuve du mépris total d'Israël pour les conclusions et les appels de cet organe et de l'Assemblée générale, en ce qui concerne la poursuite de l'occupation illégale des territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris Jérusalem, et en ce qui concerne son traitement brutal et inhumain du peuple palestinien qui souffre sous le joug de son occupation et de son oppression.

Lors des récents débats de l'Assemblée générale et dans les résolutions portant sur la question de Palestine et sur la situation au Moyen-Orient, la position de la communauté internationale à l'égard de l'occupation et de l'annexion

M. Mudenge (Zimbabwe)

de Jérusalem par Israël et de ses obligations envers les Palestiniens et les autres populations arabes sur lesquels il exerce son contrôle, a été clairement exposée. La vaste majorité des nations ont condamné et rejeté l'occupation de Jérusalem par Israël et ont refusé de reconnaître la déclaration d'Israël selon laquelle cette ville était sa capitale. De même, la judaïsation de la Ville sainte par la décision d'Israël d'imposer sa législation, sa juridiction et son administration sur Jérusalem, a été jugée hier encore comme nulle et non avenue et sans aucune validité par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Israël est une puissance occupante et, en tant que telle, ses actions doivent être régies par les dispositions de la quatrième Convention de Genève. Il a donc des obligations et des devoirs précis, aux termes du droit international, et doit, entre autres, garantir la protection et la sécurité, à tout moment, des Palestiniens et autres populations arabes sur lesquels il exerce son contrôle, y compris les habitants de Jérusalem. A propos de Jérusalem, le Conseil de sécurité s'est prononcé sur ces aspects et à d'autres égards dans ses résolutions 446 (1979), 476 (1980) et 478 (1980).

Les activités récentes d'Israël, sa politique délibérée en vertu de laquelle il fait fi des décisions de cet organe et le mépris total qu'il montre à l'égard des Palestiniens et autres populations arabes sous son contrôle, appellent et exigent en fait une action nouvelle et plus vigoureuse du Conseil de sécurité.

Mis à part les événements actuels qui nous réunissent ici, et l'arrogance que continue de manifester Israël à l'égard du système des Nations Unies dans son ensemble, nous estimons qu'il faut prendre bonne note des divers rapports qui ont été soumis récemment à l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient. Ces rapports indiquent une détérioration brusque et alarmante de la situation dans cette région, détérioration que nous ne pouvons nous permettre de négliger, d'autant qu'Israël semble faire de son mieux pour exacerber et aggraver la position.

Il faut qu'Israël se modère, et cet organe a le pouvoir et l'autorité d'agir avec décision à cette fin.

Dans les débats sur la Palestine et le Moyen-Orient, on a souvent mentionné et soutenu l'appel en faveur d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, proposée il y a quelque temps et pleinement appuyée par le Mouvement des pays non alignés lors de sa réunion au sommet de Harare il y a quelques mois.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le même soutien a été apporté à la création, par le Conseil de sécurité, d'un comité préparatoire chargé d'étudier les modalités d'une telle conférence. Voilà une proposition positive. Nous devons certainement appuyer cette initiative constructive.

Monsieur le Président, nous demandons à votre grand pays de faire entendre raison à Israël sur cette question. L'impasse actuelle ne peut se prolonger éternellement. Sortons-en en faisant preuve de raison et en entamant le dialogue avant qu'elle ne nous brise par le sang et l'épée.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Compte tenu de la situation qui ne cesse de s'aggraver au Moyen-Orient, comme en témoignent les derniers actes de violence et les informations contenues dans les divers rapports des Nations Unies présentés à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, nous demandons que les Etats-Unis reconsidèrent leur position et s'associent à la majorité des Etats Membres de notre organisation pour appuyer ces propositions positives et constructives dont le seul but est de faire progresser la cause de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Israël, tout comme son allié, le régime d'apartheid, doit comprendre qu'en choisissant la violence de préférence au dialogue, il choisit de s'isoler.

L'Assemblée générale aussi bien que le Conseil de sécurité ont examiné de nombreuses résolutions dans lesquelles la base d'un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient est clairement établie; aux termes de ces résolutions, il est demandé à Israël de se retirer totalement et inconditionnellement des territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, et de permettre au peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit de retour et le droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et le droit d'établir un Etat souverain indépendant en Palestine.

Comme nous le savons tous, bien que les résolutions aient été adoptées et que les décisions aient été prises, peu de progrès ont été faits vers la réalisation de ces objectifs, échec qui peut être directement attribué à l'arrogance et à l'intransigeance d'Israël, dont l'attitude est encouragée par l'appui politique, militaire et financier que lui accorde son principal bienfaiteur.

Il ne faut pas permettre à Israël - simplement parce qu'il peut compter sur des amis puissants et des armements perfectionnés - de poursuivre sa politique d'agression et d'expansion au Moyen-Orient. Ses actes odieux doivent être condamnés; son intransigeance doit être déclarée inacceptable et son arrogance contrecarrée par l'adoption et l'imposition à son encontre des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, comme l'ont préconisé les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur huitième Réunion au sommet.

Mais nous aimerions revenir aux initiatives positives. A l'heure actuelle, la création, par le Conseil de sécurité, d'un comité préparatoire chargé de prendre

M. Mudenge (Zimbabwe)

les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, reste la solution la plus prometteuse. La situation au Moyen-Orient s'aggrave rapidement. Elle menace la paix et la sécurité internationales. Nous devons agir et agir maintenant. Le Conseil doit prendre d'urgence des mesures pour créer ce comité préparatoire; il doit condamner Israël pour ses actes ignobles à Bir Zeit et Ramallah, pour le maintien de son occupation illégale de Jérusalem et pour ses abus arrogants envers la Ville sainte et ses habitants. Il doit faire comprendre à Israël que son annexion progressive des territoires palestiniens et arabes, dont il s'est emparé par la force des armes en 1967, ne sera jamais tolérée par la communauté internationale et ne sera jamais acceptée par les Palestiniens et les autres nations arabes. Il faut laisser clairement entendre à Israël que le chemin de la paix et de la survie passe par la raison et la négociation. L'alternative à la paix au Moyen-Orient est trop horrible pour être envisagée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des aimables paroles qu'il m'a adressées. L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TERZI [Organisation de libération de la Palestine (OLP)]
(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes très encouragés par l'enthousiasme que vous avez manifesté dans la déclaration que vous avez publiée, le 2 décembre 1986, au nom des membres du Conseil, et dont je vais, avec votre permission, donner lecture :

"Les membres du Conseil de sécurité, ayant à l'esprit la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, expriment leur grave préoccupation devant l'escalade de la violence qui se produit actuellement au Liban et qui touche la population civile à l'intérieur et à proximité des camps de réfugiés palestiniens. Les membres du Conseil lancent un appel à tous les intéressés pour qu'ils fassent preuve de retenue afin de mettre un terme à ces actes de violence. Ils lancent également un appel à tous les intéressés pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin d'alléger les souffrances de la population civile. Ils demandent instamment à tous les

M. Terzi (OLP)

intéressés de faciliter les efforts déployés par divers organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que par des organisations non gouvernementales, en vue de fournir une assistance humanitaire." (S/18492)

Malheureusement, Monsieur le Président, votre appel n'a pas encore été entendu.

Je tiens également à remercier le représentant du Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés en sa qualité de Président du Conseil et, notamment, pour le travail acharné et les efforts qu'il a faits le week-end dernier. Je ne vais pas entrer maintenant dans les détails à cet égard, mais je le remercie encore.

Cela fait longtemps que la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale examine les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés - examen auquel elle a déjà consacré un certain nombre de séances. Plusieurs résolutions ont été adoptées et l'Assemblée générale a en outre examiné, il y a une cinquantaine d'heures de cela, la même question, et les résolutions appropriées ont été adoptées. Nous n'allons pas essayer et nous n'avons pas l'intention de prolonger le débat sur ces pratiques. Nous sommes pleinement conscients du fait que le temps du Conseil est précieux et, en même temps, de la pertinence et de l'importance qu'il y a à examiner les événements - si je puis me permettre une litote - qui se sont déroulés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, au cours des derniers jours.

Mais commençons par l'événement le plus récent, à savoir la raison qui a motivé la demande de convocation immédiate du Conseil. Au nom des victimes des mesures répressives prises par Israël, au nom des Palestiniens sous occupation israélienne, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), leur représentant, tient à remercier les membres du Conseil d'avoir répondu avec tant de promptitude à leur appel et exprime l'espoir que le Conseil prendra toute mesure nécessaire, dans les limites des pouvoirs que lui confère la Charte, afin de mettre fin aux pratiques des forces d'occupation israéliennes et, nous l'espérons, à en faire disparaître la cause réelle, c'est-à-dire l'occupation elle-même, ce qui évitera au Conseil d'avoir à consacrer plusieurs séances à l'examen des conséquences de l'occupation étrangère. Nous remercions particulièrement les membres du Conseil grâce auxquels l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a été invitée à participer à ce débat.

M. Terzi (OLP)

Mais, Monsieur le Président, dans la lettre que nous vous avons adressée le 4 décembre, nous disons que trois étudiants ont été tués. Il apparaît maintenant que deux seulement ont été tués et que le troisième a été gravement blessé et se trouvait dans un état tel qu'on a pensé qu'il était mort. Il est maintenant à l'hôpital dans l'attente d'un arrivage de sang du type O négatif, et son état demeure très critique.

En ce qui concerne les tirs contre les étudiants, on a dit que les étudiants de Bir Zeit célébraient la Journée de solidarité internationale avec le peuple palestinien. Comme nous le savons tous, la célébration de cette Journée a été décidée par l'Assemblée générale, qui organise à cette occasion une session extraordinaire à laquelle le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité - à moins que le Conseil ne doive examiner une question plus urgente - et le Secrétaire général participent. Outre les dizaines de messages que les chefs d'Etat ou de gouvernement envoient à cette occasion, des ministres des affaires étrangères et des représentants font des déclarations pour exprimer leur appui en faveur de nos droits inaliénables et de notre juste lutte.

M. Terzi (OLP)

Ainsi, la communauté internationale, à une écrasante majorité, pratiquement à l'unanimité, a décidé de célébrer la Journée internationale de solidarité. Les Palestiniens sous l'occupation et leur avant-garde, les étudiants, ont le droit et le devoir de manifester leur position d'une façon pacifique et pacifiste. Certes, ils manifestent, mais ils manifestent pour protester contre les politiques et les pratiques de la puissance occupante, contre la politique de la "main de fer", contre la remise en vigueur des Emergency Defence Regulations de sinistre mémoire imposées en 1945 par le Mandat britannique. Ils manifestent contre l'ingérence dans la vie universitaire et contre les attaques et les massacres de leurs frères, des Palestiniens dans les camps de réfugiés au Liban, que les coupables de ces attaques, de cet holocauste, de ce génocide soient des Israéliens ou des groupes de Libanais comme le mouvement Amal ou d'autres.

Les armes utilisées par ces manifestants étudiants n'étaient pas des mitrailleuses. Ce n'étaient ni des F-4, ni des véhicules blindés, ni des chars; ils n'ont pas fait usage non plus de canonnières ou d'obus d'artillerie. Leurs armes étaient et ont toujours été des bannières portant des slogans dénonçant l'occupation illégale, les politiques et les pratiques en vigueur ainsi que les attaques contre leurs propres frères dans les camps de réfugiés. Mais il y avait aussi des bannières portant des slogans à l'appui de leur cause et indiquant l'attachement de ces manifestants étudiants à cette cause, la cause de la libération, la cause de la paix; et indiquant aussi, naturellement, leur attachement à leur seul et légitime représentant, l'Organisation de libération de la Palestine. Ces manifestations n'ont évidemment pas l'heur de plaire à la puissance occupante.

Aussi, l'armée d'occupation est dépêchée sur la scène de ces manifestations et utilise la force pour disperser les manifestants. Mais alors les armes utilisées par les manifestants sont des pierres, et il s'ensuit une bataille à coups de pierres. Et là, la "supériorité", la "discipline", le "comportement humain" de la puissance occupante apparaissent véritablement et sa vraie nature se manifeste. Elle riposte par des tirs de mitrailleuse avec de vraies balles. Des étudiants sont blessés, d'autres meurent, comme c'est le cas dans l'affaire qui nous occupe.

Si cela se produisait dans un Etat indépendant souverain, la communauté internationale condamnerait son gouvernement, le qualifierait de brutal et

M. Terzi (OLP)

l'accuserait d'être coupable d'une violation flagrante des droits de l'homme, et la communauté internationale exigerait de ce gouvernement qu'il assume les responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international. Et nous posons alors la question suivante : que va exiger la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, d'une puissance occupante comme Israël? Va-t-elle exiger qu'Israël respecte les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949? Nous nous rappelons tous que l'article I de cette convention est libellé comme suit :

"Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances."

Ainsi, il est dit clairement dans la Convention que les puissances parties à la Convention resteront liées par la Convention, que les puissances en conflit soient ou non parties à la Convention. Et nous pensons que les membres du Conseil, ensemble et individuellement, sont tenus d'assurer le respect de la Convention. A 15 h 37, le 3 décembre 1986, nous avons noté avec une grande satisfaction que tous les membres du Conseil, avec les autres Membres des Nations Unies, à l'exception naturellement d'Israël, puissance occupante, ont voté pour le texte suivant :

"L'Assemblée générale réaffirme que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 s'applique aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem."

Donc, une fois de plus, nous sommes extrêmement satisfaits que tous les membres aient voté pour ce texte, et nous sommes sûrs qu'ils se sentent liés par lui.

Une fois de plus, nous demandons : quelles mesures les membres du Conseil vont-ils prescrire pour assurer le respect de la quatrième Convention de Genève? Du moins, comment s'exprimeront-ils alors que la Convention est violée de façon aussi flagrante, et que d'innocents étudiants, l'espoir de l'avenir, sont tués ou blessés par les balles de la puissante armée d'occupation? Que ressentiraient-ils si cela arrivait à leurs propres enfants?

Cette dernière manifestation des pratiques israéliennes dans l'application de la politique de la main de fer dans les territoires occupés intervient à la suite d'une autre résolution de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée :

M. Terzi (OLP)

"Condamne les politiques et pratiques israéliennes dirigées contre les élèves, étudiants et enseignants palestiniens des écoles, universités et autres établissements d'enseignement dans les territoires palestiniens occupés, en particulier le tir à balles sur des étudiants sans défense, qui provoque de nombreuses victimes."

En moins de 24 heures, Israël a répondu à l'Assemblée générale avec mépris. Certains Etats Membres ont longuement discuté de la question de savoir si le fait d'ouvrir le feu contre des étudiants sans défense constitue une politique ou une pratique. Que c'est drôle. Comme dit le proverbe, "Tandis que Rome brûle, quelqu'un joue de la musique". Cela ne change pas grand-chose, mais quand une "armée puissante et disciplinée" ouvre le feu, c'est une façon d'exécuter une politique, qui a tout simplement pour résultat de blesser ou de tuer d'innocents étudiants. Comment cela s'est-il produit? L'armée d'occupation a mis en place des postes de contrôle en dehors du campus de l'Université de Bir Zeit. Un membre de la faculté, Saleh Abdel Jawad, a été arrêté à l'un de ces postes de contrôle de l'armée pendant près de 90 minutes. On lui a interdit l'entrée du campus. Il avait des cours à donner et il a donc persisté à vouloir y entrer selon son droit. Certains de ses élèves sont venus voir ce qui se passait; une dispute a suivi et s'est terminée sur un échange de coups de feu entraînant la mort de deux étudiants, et un troisième se trouve toujours dans un état critique.

Le membre de la Faculté a été arrêté et d'après nos informations il aurait été emmené vers une destination inconnue. Sa sécurité et son retour devraient également être de la responsabilité du Conseil. Un certain nombre d'étudiants se sont précipités dans les hôpitaux où certains des leurs étaient traités pour les blessures par balle qu'ils avaient reçues, désireux, au besoin, de donner du sang. Les troupes israéliennes ont pénétré de force dans les hôpitaux et arrêté un certain nombre de ces étudiants.

Avant de poursuivre, je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, exprimer, par votre intermédiaire, nos sincères condoléances aux familles des étudiants disparus. Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir les joindre bien qu'ils soient nos frères et nos soeurs. Peut-être vous serait-il possible de le faire en notre nom. Nous nous associons à la douleur que suscite la mort de ces étudiants héroïques sans

défense. Je voudrais également indiquer que l'Université de Bir Zeit a décrété une période de deuil de trois jours.

Nous venons indiscutablement d'être témoins une fois de plus des agissements des troupes d'occupation racistes. Cela ne rappelle-t-il pas les jours sombres d'un passé récent? Mais cette politique d'atrocités n'a rien de nouveau; nous, Palestiniens, nous rappelons les atrocités de 1948. Les minutes de la réunion du Cabinet israélien du 17 novembre 1948 - il y a près de 40 ans - font état de l'observation suivante faite par un membre du Cabinet, M. Aharon Cizling, alors Ministre de l'agriculture :

"J'ai reçu une lettre à ce sujet. Je dois dire que je savais comment allaient les choses depuis quelque temps et j'ai soulevé la question à plusieurs reprises ici déjà. Toutefois, après avoir lu cette lettre, je n'ai pas pu dormir de la nuit."

M. Terzi (OLP)

J'avais le sentiment que les événements qui se déroulaient me blessaient dans l'âme, l'âme de ma famille et notre âme collective. Je ne pouvais imaginer d'où nous venions ni où nous allions ... Je n'étais pas souvent d'accord lorsque le terme 'nazi' était appliqué aux Britanniques. Je ne voudrais pas employer ce terme, même si les Britanniques commettaient des crimes nazis. Mais, maintenant, les Juifs aussi se comportent comme des nazis et tout mon être a été ébranlé ... Naturellement, nous devons cacher ces actes au public, et je suis d'accord pour que nous ne révélions même pas que nous sommes en train de les enquêter. Mais ces actes doivent faire l'objet d'une enquête..." (Minutes d'une réunion du Cabinet israélien, du 17 novembre 1948)

Le membre du Cabinet parlait des rapports sur les atrocités commises par les soldats israéliens au cours de la conquête de la Palestine dès 1947-1948. A cette époque, Israël pouvait cacher les atrocités; mais il ne peut plus le faire.

Un autre aspect de l'occupation résulte nécessairement d'une autre conséquence, à savoir les colonies de peuplement - c'est-à-dire le transfert de la population israélienne dans le territoire occupé. Il s'agit là d'une autre violation de la quatrième Convention de Genève qui, en son article 49, stipule, entre autres que :

"La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle."

Le Conseil, par sa résolution 446 (1979), avait créé une commission qui était chargée d' :

"étudier la situation concernant les colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem."

C'était le 22 mars 1979. La Commission s'est acquittée de son mandat et a présenté deux rapports. Le Conseil, dans sa résolution 435 (1980), a pris acte à l'unanimité du premier rapport et a accepté "les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission", mais jusqu'à présent, le Conseil s'est abstenu d'examiner le deuxième rapport. Toutefois, les rapports de la Commission ont éveillé l'attention du Conseil sur les dangers inhérents à la politique d'Israël relative à l'installation illégale de civils israéliens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et à ses conséquences pour la population locale arabe palestinienne.

M. Terzi (OLP)

Nous nous rappelons que la semaine dernière le Conseil a été saisi d'une autre conséquence de cette politique et de ces pratiques, à savoir les prétendus événements tristes de Jérusalem. Ce qui s'est passé dans la Ville sainte, c'est que la puissance occupante a permis l'établissement "d'une école pour pénitents qui compte parmi ses étudiants, paraît-il, un grand nombre d'anciens criminels". Il s'agit d'une yeshiva où :

"des dépôts d'armes illégales aux mains de Juifs ont été découverts dans la vieille ville de Jérusalem. Il y avait des grenades et des armes légères."

Il s'agit là de renseignements fournis par David Kraus, chef de la police nationale israélienne, aux ministres israéliens. Il a décrit :

"les provocations systématiques des étudiants Shuvu Banim contre leurs voisins arabes. L'une de leurs pratiques consiste à lancer des sacs d'urine et de fèces sur les maisons voisines depuis le bâtiment de la Yeshiva."

Il y a une limite à l'humiliation et à la déshumanisation. Le résultat inévitable a été un affrontement et un étudiant de la Yeshiva a été poignardé à mort.

A plus d'un titre, ceux que l'on appelle les voisins arabes - ceux qui vivent là-bas depuis des générations - ne faisaient qu'exercer un droit et s'acquitter d'un devoir : la lutte légitime contre l'occupation étrangère. Mais lorsque l'insulte s'ajoute à l'outrage, les dégâts sont inévitables. Assez c'est assez. Et quelle a été la réaction de la puissance occupante? Elle a donné carte blanche aux colons pour qu'ils réduisent en cendres les maisons de leurs prétendus voisins - en dépit du commandement "Tu aimeras ton prochain"; apparemment, ce commandement ne s'applique pas aux étudiants de la yeshiva, bien qu'ils étudient la Torah - et la sécurité des arabes palestiniens a été réellement compromise.

Le Président du Conseil islamique supérieur de Jérusalem a invité les consuls généraux de France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis à Jérusalem. Il a fait la déclaration suivante dont je vais donner lecture :

(L'orateur poursuit en arabe)

"En vous souhaitant à nouveau la bienvenue, je voudrais, conformément à la décision prise par le Conseil islamique suprême, vous mettre au courant de trois questions, à savoir, tout d'abord, ce que les citoyens d'Al-Qods ont subi dernièrement en termes d'agressions contre leur vie et ensuite du fait que leurs voitures et leurs biens sont incendiés, ce qui provoque la crainte

M. Terzi (OLP)

et l'inquiétude chez les citoyens arabes. En effet, nous avons le sentiment que nous sommes toujours menacés par certains sionistes extrémistes et, notamment, par les racistes du mouvement Kach.

La nécessité de sauvegarder la sécurité, la vie et les biens de la population relève de la responsabilité des autorités qui doivent assumer pleinement ces responsabilités et mettre fin aux actes de ces agresseurs. Le Conseil islamique suprême vous rend témoins et annonce au monde entier que les citoyens arabes d'Al-Qods ne se sentent pas en sécurité en ce qui concerne leur vie et leurs biens ou leurs valeurs sacrées. Nous espérons que le monde entier va exercer les moyens capables d'assurer la sécurité des citoyens, afin qu'ils se sentent en paix chez eux.

J'aimerais ensuite parler du cimetière de Maaman Allah. Le Conseil islamique suprême, qui croit aux valeurs les plus nobles, espère que tous ceux qui sont épris de paix et tous ceux qui défendent les droits de l'homme vont lui accorder leur appui face aux profanations flagrantes des dépouilles de musulmans dans le cimetière de Maaman Allah par les chenilles et les roues de dragues et de tout équipement visant à étendre le réseau d'égouts à travers ce cimetière. Et nous n'avons pas pu, malgré tous les moyens disponibles auxquels nous avons recouru, mettre fin à cette agression. C'est pour cela que nous espérons que vous allez nous appuyer afin de sauvegarder la dignité de l'homme et afin que le cimetière ne soit pas profané, car il s'agit là d'une valeur à laquelle croient toutes les religions.

M. Terzi (OLP)

La troisième question dont j'ai voulu vous saisir a trait aux prisonniers qui subissent toutes sortes de mauvais traitements, d'affronts, de négligences incompatibles avec les valeurs humanitaires les plus élémentaires. Je saisis cette occasion pour demander aux autorités d'occupation d'assurer à ces détenus les conditions de vie prévues par toutes les lois et toutes les coutumes internationales.

Finalement, j'aimerais vous dire que nous souffrons beaucoup de cette occupation et vous prie de communiquer à vos gouvernements que nous avons besoin de pressions internationales pour sauvegarder nos vies et nos valeurs sacrées.

De nouveau je vous remercie et j'espère que nous allons nous revoir dans un proche avenir dans des conditions meilleures.

Avec tous mes respects, Sheikh El-Din Al-Alamy, Président du Conseil islamique suprême."

(l'orateur reprend en anglais)

Cette lettre est datée du 25 novembre 1986. Je suis certain, Monsieur le Président, que le Consul général des Etats-Unis à Jérusalem et les autres consuls généraux ont informé leurs capitales respectives de cette demande. J'ai cité cette lettre pour montrer à quel point la situation a empiré et à quel point les mesures répressives et les violations des droits de l'homme et des conventions régissant la conduite de la puissance occupante se sont multipliées.

A ce stade, il convient de se poser la question de savoir si toutes ces violations sont accidentelles et ce qui se cache derrière la politique israélienne. L'objectif a été révélé dès juin 1948, quand le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Sharett, a écrit à M. Nahum Goldmann, Président du Congrès sioniste mondial :

"L'événement le plus spectaculaire de l'histoire contemporaine de la Palestine, plus spectaculaire encore - d'une certaine façon - que la création de l'Etat juif, c'est l'évacuation générale de sa population arabe ... Les possibilités d'une solution durable et radicale au problème le plus épineux pour l'Etat juif qu'offre la présente situation sont tellement vastes qu'elles coupent le souffle. Revenir à la situation antérieure est tout bonnement impensable."

M. Terzi (OLP)

Israël a pour objectif, non seulement la totale évacuation de la population arabe de Palestine, mais aussi son élimination. Son attitude dans les territoires palestiniens occupés, ses bombardements des camps de réfugiés palestiniens dans le Sud-Liban, et d'autres éléments suffisent à nous en convaincre.

Le Conseil va-t-il réagir?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant permanent de l'Organisation de libération de la Palestine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois de décembre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, en ma qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois en cours et au nom de ma délégation, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je suis certain que, grâce à votre expérience diplomatique et votre compétence bien connue, les travaux du Conseil seront menés à bonne fin.

Je tiens par ailleurs à remercier votre prédécesseur, Sir John Thomson, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la façon dont il a conduit les délibérations du Conseil de sécurité au mois de novembre.

Le Conseil de sécurité est réuni une fois encore pour examiner les graves pratiques des autorités israéliennes dans les territoires arabes et palestinien occupés. Le Conseil de sécurité vient d'entendre le Représentant permanent de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) faire le récit des persécutions et des actes de répression perpétrés récemment par les autorités d'occupation dans la région de El-Bireh et à l'Université de Bir Zeit.

Cette déclaration montre à l'évidence que les innombrables crimes commis par les autorités israéliennes d'occupation dans les territoires arabes occupés constituent une violation flagrante des normes du droit international et de la Convention de Genève relative à la Protection des personnes civiles en temps de guerre, de 1949. En outre, elles sont en violation flagrante du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international

M. Abulhasan (Koweït)

relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, sans parler des autres accords relatifs aux droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies.

Israël a inventé de nouveaux concepts et de nouvelles normes de droit international en vertu desquels il considère que toute résistance à son occupation - que ce soit en paroles, par écrit ou même en pensée quant à l'illégalité de cette occupation - est une menace à la sécurité de l'autorité d'occupation. De tels concepts impliquent le châtiment le plus cruel des combattants.

Nul doute que ces concepts et ces normes visent en fait à éliminer les arabes palestiniens en les expulsant de leur patrie et en les déportant. Les autorités israéliennes les appliquent à travers sa politique caractérisée par le fait accompli, la détention administrative, les châtiments collectifs, l'expropriation illégale, la fermeture des écoles, des universités et autres instituts d'enseignement, l'interdiction des organes de presse, l'imposition de couvre-feux prolongés dans les villes et les villages, la démolition de maisons, la déportation, l'expulsion, les exécutions sommaires et la ruine de l'infrastructure économique. Les événements qui se sont produits cette semaine et se produisent encore dans les territoires occupés attestent bien de cette situation.

L'ancien Ministre des affaires étrangères Abba Eban a récemment décrit l'oppression à laquelle est en butte la population des terres arabes palestiniennes. Il a dit que tout porte à croire que cette situation ne pourra se perpétuer sans déclencher une conflagration.

Le rapport du Comité spécial des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés à la quarante et unième session de l'Assemblée générale (document A/41/680) illustre bien les traitements inhumains auxquels est soumis le peuple de Palestine dans les territoires palestiniens occupés.

M. Abulhasan (Koweït)

Ce rapport énumère toutes les arrestations collectives, les cas de torture, de traitements brutaux, d'emprisonnements, de déportation, d'expulsion, de fermetures d'écoles et d'institutions d'enseignement, d'établissements médicaux, outre les actes d'annexion et la création de colonies de peuplement, ainsi que toutes les autres pratiques insidieuses des forces d'occupation israéliennes, afin de modifier la situation démographique et juridique des territoires occupés, préparant ainsi la voie à l'annexion totale. Je vous renvoie à cet égard au paragraphe 90 du rapport, où il est dit que :

"Le Gouvernement israélien poursuit dans les territoires occupés la politique qu'il appliquait déjà les années précédentes, une politique qui part du principe que les territoires occupés en 1967 font partie de l'Etat d'Israël. Ce principe est à l'origine de la politique d'annexion et d'implantation de colonies dans les territoires occupés qui constitue une violation flagrante des obligations internationales qui incombent à Israël en tant qu'Etat partie à la quatrième Convention de 1949 relative aux traitements des populations civiles en temps de guerre..." aux termes de laquelle "...l'occupation militaire doit être considérée comme une situation temporaire de facto qui ne donne en aucun cas à la puissance occupante le droit d'empiéter sur l'intégrité territoriale des territoires occupés." (A/41/680, par. 90, p. 50 et 51)

Le statut international et le caractère saint de la la ville de Jérusalem, berceau des grandes religions, est un fait indéniable. Les événements qui se déroulent maintenant dans la ville occupée de Jérusalem doivent mettre en garde contre les graves dangers qui, s'ils se perpétuent, risquent de conduire à une escalade, à la suite des actes de répression militaire commis par les autorités d'occupation contre la population civile innocente, y compris des enfants, des étudiants et des civils innocents, qui protestent pacifiquement contre l'occupation israélienne.

Nous aimerions attirer l'attention du Conseil sur la gravité de la situation à Al Qods-al-Sharif. De l'avis du groupe arabe, il est de son devoir d'assurer l'application des résolutions qu'il a adoptées et d'obliger l'agresseur d'en respecter les dispositions.

Bien que l'année 1986 ait été proclamée Année internationale de la paix, les territoires arabes et palestiniens occupés ne connaissent toujours pas la paix. Le

M. Abulhasan (Koweït)

peuple palestinien continue à souffrir des pratiques inhumaines d'Israël. Il est grand temps maintenant que la communauté internationale mette un terme à la politique d'expansion d'Israël, politique qui va à l'encontre du droit international et de tous les autres instruments internationaux. Israël doit faire face à ses responsabilités et mettre un terme aux souffrances des habitants des territoires arabes palestiniens. Une fois de plus, le Conseil doit condamner catégoriquement les actes commis par Israël dans les territoires occupés et exiger qu'Israël mette fin à ses violations flagrantes des droits de l'homme.

Le conflit israélo-arabe qui se prolonge a entraîné non seulement l'aggravation des tensions dans la région mais il met également en danger la paix et la sécurité internationales. Sans une solution politique durable et juste à la question de Palestine, il n'y aura jamais de paix au Moyen-Orient, cette paix à laquelle la communauté internationale aspire, comme elle l'a bien montré en votant hier à l'Assemblée générale sur les résolutions relatives au Moyen-Orient, notamment en exigeant l'application de la résolution demandant la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Nous voudrions également souligner le fait que tout appui politique, économique, militaire ou financier apporté à Israël ne fera qu'accroître son intransigeance et l'encouragera à poursuivre ses politiques racistes de répression. Ainsi, le Conseil doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités et obliger Israël à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies. Je suis convaincu que la lutte du peuple palestinien et l'appui de la communauté internationale réussiront à mettre fin aux pratiques inhumaines des autorités d'occupation israéliennes et feront cesser les souffrances des civils innocents.

Le groupe arabe, dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence pour le mois de décembre, tient à exprimer sa vive préoccupation face aux derniers événements dans la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et à Al Qods-al-Sharif. Nous sommes conscients de la gravité de ces récents événements, en particulier des événements de cette semaine. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura se montrer à la hauteur des responsabilités qui sont les siennes aux termes de la Charte et qu'il ne permettra pas que le peuple palestinien continue d'être victime de la puissance d'occupation sans scrupule.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Koweït des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Président

L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir assumer la présidence du Conseil. Je suis persuadé que, grâce à votre sagesse et votre compétence, les travaux du Conseil pendant ce mois-ci seront couronnés de succès.

Nous voudrions également exprimer notre appréciation à votre prédécesseur, sir John Thomson, pour la manière judicieuse dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Il y a quelques jours seulement, ma délégation a pris la parole à deux reprises devant l'Assemblée générale, lors de l'examen de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine. Dans nos deux déclarations, nous avons montré le danger de la persistance de la paralysie des efforts de paix au Moyen-Orient et nous avons insisté sur la nature explosive de la situation dans les territoires occupés, la Rive occidentale, la bande de Gaza et Jérusalem.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis notre première déclaration à l'Assemblée générale, le 21 novembre 1986, que nous étions les témoins d'une autre explosion dans la Ville sainte, au cours de laquelle des éléments extrémistes ont attaqué de pacifiques habitants arabes. Pas plus tard qu'hier, des forces armées israéliennes ont attaqué des étudiants palestiniens à l'Université de Bir Zeit, faisant de nombreuses victimes parmi les étudiants de cette université.

M. Badawi (Egypte)

L'analyse de la situation dans les territoires occupés ne demande ni habileté, ni maturité politiques particulières pour en tirer la conclusion que cette tension ainsi que l'escalade possible de la situation continueront à menacer la sécurité des Palestiniens tant que persisteront les politiques et les pratiques des autorités d'occupation dans ces territoires, d'une part, et que les provocations pratiquées par les colons qui depuis leur établissement sur les terres et biens confisqués aux Palestiniens de la Rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza se sont mis à terroriser et intimider les Palestiniens et de les attaquer.

Nul n'ignore que la persistance de l'occupation israélienne est la cause principale de la détérioration de la situation. Au cours des premiers jours de l'année, les forces extrémistes qui pratiquent une politique de violence, ont tenté de façon flagrante de réaliser leurs objectifs et ont attaqué la mosquée sacrée de la ville sainte de Jérusalem. Vers la fin de 1986 nous assistons à une nouvelle tentative tendant à briser la résistance des Palestiniens dans les territoires occupés.

Tout en condamnant ces politiques et ces pratiques, l'Egypte est convaincue que tous les actes de terrorisme et de coercition ne viendront pas à bout de la résistance palestinienne. Bien au contraire, elles pousseront les militants palestiniens à intensifier leur résistance et à faire face aux autorités d'occupation dans leurs pratiques et leur intransigeance. La situation actuelle dans les territoires occupés invite, par certains de ces aspects, l'ironie, et par d'autres, elle incite à la réflexion qui impose une logique inéluctable. L'ironie est due à la rapidité avec laquelle certains en Israël, qui ont été des victimes dans les années 40, ont oublié les actes et les crimes commis contre eux. Quant à la réflexion profonde, elle est causée par la résistance farouche avec laquelle les jeunes dans les territoires occupés font face aux autorités d'occupation. Ces jeunes, dont l'âge ne dépasse guère la durée de l'occupation israélienne, ont un sentiment national et sont conscients de leurs droits historiques dans les territoires palestiniens. Ce sentiment et cette conscience sont le moteur de leur attitude farouche. Cette attitude n'a qu'une signification : Israël n'a pas réussi et ne réussira pas à venir à bout de la résistance et elle a pour but de recouvrer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination sans intervention de la part de quelque partie que ce soit. Cette leçon de résistance sincère et de sacrifices

M. Badawi (Egypte)

ne doit pas être oubliée par ceux qui s'imaginent que le temps joue en leur faveur et qu'il leur permettra de réaliser leurs objectifs d'expansion au détriment des autres, sous quelque prétexte que ce soit, qu'il s'agisse de prétexte historique ou de considération de sécurité ou autre.

Depuis que les territoires arabes dans le Golan, à Jérusalem, dans la Rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza ont été occupés par Israël, la communauté internationale a réalisé la gravité de la situation et de ce fait la nécessité de s'opposer non seulement aux politiques d'annexion des territoires et d'imposition de la juridiction israélienne de ces territoires, mais également au danger que représente la politique de colonisation pour le règlement pacifique du conflit à l'avenir.

C'est ainsi que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont opposés aux mesures prises par les gouvernements israéliens successifs depuis 1967. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 446 de 1979 dans laquelle il considère que la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires occupés et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale juste et durable au Moyen-Orient. Il a également adopté les résolutions de 1980 et en premier lieu la résolution 465 (1980) dans laquelle il considère toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique et la composition démographique et la structure institutionnelle des territoires occupés n'a aucune validité en droit. Il a également adopté la résolution 468 dans laquelle il exprime sa préoccupation de l'expulsion par les autorités d'occupation militaire israéliennes des maires et autres personnalités des municipalités dans la Rive occidentale du Jourdain. Il a également adopté la résolution 469 (1980) dans laquelle il déplore la non-application par Israël des demandes du Conseil de sécurité exprimées dans la résolution que je viens de citer.

Quant à l'Assemblée générale, elle s'exprime à travers son attitude à l'égard des mesures prises par Israël et portant atteinte à l'avenir de la ville de Jérusalem et des territoires occupés. C'est ainsi que l'Assemblée dans ses résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) en date de juillet 1967 a affirmé que les mesures prises par Israël pour annexer Jérusalem sont non valides et a demandé à

M. Badawi (Egypte)

Israël de rapporter toutes les mesures déjà prises et de s'abstenir de toute action qui changerait le statut de Jérusalem.

Il ne fait pas de doute que cette longue série de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, et dont nous n'avons cité que quelques-unes à titre d'exemple, montre à quel point Israël est allé loin dans sa politique de refus de se conformer aux demandes de la communauté internationale. Toutefois, ceci ne devrait pas diminuer l'attachement du Conseil à ces principes clairs. C'est pourquoi l'Egypte, à l'issue de l'examen de la situation actuelle dans les territoires occupés, attend du Conseil de sécurité qu'il réaffirme les points suivants :

Premièrement, il doit réaffirmer les responsabilités que le droit international impose à Israël en tant que puissance occupante devant assurer la protection des intérêts des habitants jusqu'à la fin de l'occupation.

Deuxièmement, il doit assurer l'application de la quatrième Convention de Genève relative au traitement des civils en temps de guerre dans les territoires occupés.

M. Badawi (Egypte)

Troisièmement, il doit condamner les derniers événements, à savoir les actes de provocation contre les habitants de Jérusalem, les attaques contre eux et contre leurs biens et l'utilisation de la force armée contre les étudiants non armés des universités palestiniennes.

Quatrièmement, il doit demander à Israël, puissance occupante de la Rive occidentale et de Gaza de s'abstenir de toutes les pratiques qui ont fait l'objet d'une condamnation de l'Assemblée générale il y a quelques jours seulement.

L'Egypte est convaincue que ses demandes qu'impose la situation actuelle dans les territoires occupés qui continue de se détériorer, ne devrait pas être tout ce que le Conseil doit faire à ce sujet. Bien au contraire, la situation actuelle et sa détérioration possible doivent être un facteur qui pousse le Conseil et tous ses membres, notamment ses membres permanents, à s'attaquer activement et efficacement au fond du problème, à savoir la persistance de l'occupation israélienne et le déni du droit des Palestiniens à vivre comme tous les autres peuples de la région en liberté dans leur territoire en Palestine.

Le résultat du vote, pas plus tard qu'avant hier, sur le projet de résolution de l'Assemblée générale relatif à la convocation de la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, a clairement reflété l'étendue de l'appui accordé par la communauté internationale à cette idée en tant que modalité logique et objective à même de faire amorcer le processus de négociation entre les parties intéressées pour trouver une solution au conflit arabo-israélien.

L'Egypte estime que cette attitude déterminante de la part des membres de la communauté internationale impose à toutes les forces sérieuses et éprises de paix de réfléchir sérieusement sur les mesures qui devraient être prises soit au niveau du Conseil de sécurité soit au niveau des membres permanents du Conseil en vue d'assurer des préparatifs minutieux à cette conférence.

La situation se détériore dans les territoires occupés et nul n'ignore que cette détérioration menace les efforts de paix qui tendent à établir un règlement global, juste et durable du conflit. Ces dangers exigent de toutes les forces qui croient à la paix et au règlement pacifique en Israël d'adopter une position sincère avec elles-mêmes en vue de faire face à toutes les tentatives extrémistes et à toutes les attaques. Ces dangers, qui approfondissent le manque de confiance, exigent du Gouvernement d'Israël qu'il revoie sa position et prenne les mesures

M. Badawi (Egypte)

nécessaires dans tous les territoires occupés afin de mettre fin à cette détérioration.

L'Egypte attend toujours des mesures sérieuses et efficaces en vue d'accroître la confiance du peuple palestinien dans les territoires occupés et ceci, pour préparer le terrain à l'amorce de négociations entre les parties intéressées dans le cadre d'une conférence internationale qui puisse réaliser la paix au Moyen-Orient. Jusqu'à la convocation de cette conférence, l'Egypte continuera à oeuvrer en vue d'en assurer les préparatifs. En même temps, l'Egypte demeurera fidèle à ses positions de principe condamnant tous les actes des forces extrémistes en Israël tendant à entraver les efforts de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SLAQUI (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous adresser les félicitations les plus sincères de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos éminentes qualités personnelles, votre compétence et votre expérience attestées sont les meilleurs gages de la réussite des travaux de cette institution, afin qu'elle parvienne à s'acquitter valablement de sa responsabilité principale, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous avons apprécié également tous les efforts déployés par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sir John Thomson, qui a mené de façon remarquable les débats du Conseil au cours du mois dernier.

En ma qualité de président du groupe des Etats membres de la Conférence islamique et de représentant de Sa Majesté le Roi du Maroc, Président du Comité Al-Qods de cette organisation, je me devais d'intervenir dans ces débats pour faire part au Conseil de la grande émotion qui a saisi toute la communauté islamique devant les graves événements dont Al-Qods Al-Sharif a été le théâtre le 4 décembre dernier.

En effet, les forces d'occupation israéliennes se sont de nouveau livrées à des actes de violence à Jérusalem, en ouvrant le feu sur les étudiants sans défense de l'Université de Bir Zeit, tuant et blessant un certain nombre d'entre eux.

M. Slaoui (Maroc)

Ces actes criminels font suite à de nombreuses mesures de provocation racistes menées par les colons israéliens contre la population civile de Jérusalem en particulier, ainsi que celle de l'ensemble des territoires occupés.

Depuis 1967, les actes de répression de l'occupant israélien se sont succédé, en violation de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et des décisions de ce Conseil, qu'il s'agisse de mesures illégales d'expropriation des habitants, de l'implantation de colonies de peuplement, du non-respect des droits fondamentaux de la personne humaine et de profanations des lieux saints.

Ma délégation a eu déjà l'occasion d'intervenir devant ce Conseil, le 21 janvier dernier, au sujet de la profanation par les autorités israéliennes de la Mosquée Al-Haram Al-Sharif qui restera à jamais, pour tous les musulmans, le premier sanctuaire vers lequel ils se sont orientés pour effectuer leur prière, et le troisième lieu saint de l'Islam.

Les événements récents se situent, par conséquent, dans le cadre de l'escalade de l'illégalité et de la violence qui font partie du plan israélien visant à judaïser les territoires occupés et à dénier à des millions de fidèles musulmans et chrétiens le droit à leurs lieux saints. La fermeté de la communauté internationale est plus nécessaire que jamais, afin d'enrayer cette escalade et d'imposer ainsi le respect des valeurs les plus sacrées de l'humanité.

La Conférence islamique, qui a été créée elle-même au lendemain de l'incendie criminel qui a endommagé, en septembre 1969, la Mosquée d'Al-Aqsa, n'a cessé depuis cette date d'oeuvrer afin de libérer Jérusalem, d'y rétablir la paix et la sérénité pour qu'elle retrouve la fonction qu'elle a assumée pendant des siècles, de symbole de la convergence et de la coexistence des fidèles des trois religions monothéistes, dans l'harmonie et la tolérance.

M. Slaoui (Maroc)

C'est ainsi que S. M. le Roi Hassan II, qui a exercé, dès sa création en mai 1979, la présidence du Comité Al-Qods, a déployé sans relâche des efforts intenses pour la sauvegarde de Jérusalem, en prenant personnellement contact avec Sa Sainteté le Pape et de nombreux chefs d'Etat, pour leur exposer le danger de judaïsation et de rupture de l'équilibre séculaire de la Ville sainte, ainsi que la nécessité urgente de mobiliser tous les moyens disponibles pour mettre en échec la politique israélienne du fait accompli et parvenir à un règlement pacifique de cette question.

Malheureusement, Israël a tourné le dos à cette voix de la raison et de la paix, et a opté pour une politique d'arrogance et de défi à toute la communauté musulmane, en annexant purement et simplement la ville d'Al-Qods et en l'érigeant ensuite en capitale administrative.

Le Conseil a cependant répondu aux appels de S. M. le Roi en affirmant, à maintes reprises et notamment dans sa résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, que "toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, la puissance occupante, en vue de modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, n'ont aucune validité en droit".

L'Assemblée générale de notre organisation a également déclaré nulles et non avenues toutes ces mesures, et a appelé constamment Israël au respect du statut de Jérusalem.

De son côté, le Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien, sous la présidence de l'Ambassadeur Massamba Sarré, auquel nous rendons un vibrant hommage, a analysé, dans de nombreux rapports, la situation prévalant dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, en rendant compte, de façon objective, des pratiques israéliennes de déni systématique des droits de la population civile et d'atteinte à sa dignité et à ses convictions les plus sacrées.

Les événements du 4 décembre, qui ne peuvent être appréciés isolément, font partie, à l'évidence, d'une politique systématique de répression visant à semer la panique, à insécuriser la population civile et, finalement, à la chasser de sa terre natale.

Au nom des principes qui ont toujours guidé son action, notre conseil se doit de nouveau de réagir afin que la légalité ne soit pas impunément bafouée et que l'irréparable puisse être évité. Ce n'est pas un vain mot de dire que la crédibilité de notre organisation est à ce prix. Quelle valeur peut-on, en effet,

M. Slaoui (Maroc)

attacher aux décisions de notre conseil si elles sont remises en cause, à tout moment, par leur destinataire, sans qu'une action adéquate ne soit entreprise pour rappeler la prééminence de l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales?

C'est dire l'importance des débats de notre conseil en qui des millions de croyants ont placé toute leur confiance, depuis que Jérusalem a été entraînée dans la tourmente et les déchirements qui secouent la région du Moyen-Orient. Qu'une charge émotionnelle soit attachée à tout ce qui touche Jérusalem, ceci est compréhensible et légitime. Que le Conseil de sécurité doive adopter, à ce sujet, une position claire et sans ambiguïté, ceci est le plus sûr moyen de renforcer les chances d'un règlement global de la question du Moyen-Orient, dans le respect des droits sacrés et inaliénables du peuple palestinien.

Le royaume du Maroc, pour sa part, en assumant ses différentes responsabilités au sein de la communauté islamique, continuera à oeuvrer pour le triomphe des idéaux de tolérance, de coexistence et de paix dont Jérusalem demeure à jamais le symbole, en tant que creuset millénaire de la civilisation de l'universel.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que vos grands talents diplomatiques, votre expérience et votre sagesse vous permettront de guider les débats du Conseil de façon aussi efficace et aussi remarquable que votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Thomson, le mois dernier.

Il est toujours utile de commencer par exposer les faits lorsqu'on examine une situation donnée.

Il y a quelques jours, les autorités israéliennes ont été informées à l'avance de l'existence de plans destinés à troubler l'ordre public dans les environs de la ville de Ramallah. Sur la base de ces renseignements, les forces de défense israéliennes ont établi des postes de contrôle sur la route qui relie Ramallah à Bir Zeit. Les postes de contrôle sont le moyen habituellement utilisé pour empêcher les attaques terroristes et l'incitation aux troubles, et, au vrai, ils ont bien souvent permis de le faire dans le le passé.

Le matin du 4 décembre, à 8 h 30, un véhicule qui se dirigeait vers Bir Zeit s'est arrêté près du poste de contrôle. Un groupe important de jeunes gens est descendu du véhicule, et ils ont commencé à avancer vers le poste de contrôle, se

M. Netanyahu (Israël)

pressant autour des quelques Israéliens qui y étaient affectés. Celui qui semblait diriger le groupe, Salah Abdul Jawad, attaché à l'Université de Bir Zeit et membre de l'OLP, a mis sa voiture en travers du carrefour, bloquant ainsi la circulation, et a refusé de la retirer pour être sûr que la route serait bloquée. Il a commencé à exciter son groupe, qui a grossi très rapidement pour devenir une foule d'environ 200 personnes.

La foule a commencé à lancer des pierres aux quelques soldats de la Force de défense israélienne qui se trouvaient au poste de contrôle et qui tentaient de dégager la route et de rétablir l'ordre. Les soldats se sont trouvés confrontés à une situation potentiellement incontrôlable. Ils ont utilisé des gaz lacrymogènes et ont pu disperser la foule.

Peu de temps après, à 11 h 30, quelques centaines d'étudiants ont commencé à manifester près de l'ancien campus de l'Université de Bir Zeit. Par ailleurs, à ce moment même, d'autres étudiants ont commencé à bloquer toute la circulation sur plusieurs routes, y compris l'artère centrale qui va des montagnes de Judée à la plaine côtière. Il y eut d'autres troubles dans toute la région de Ramallah, une fois encore orchestrés et minutés pour commencer exactement au même moment. Je dois ajouter que le blocage simultané de ces routes avait nécessité une préparation considérable, cette opération avait été préparée bien avant l'incident, puisque des objets très encombrants, tels que des voitures abandonnées, de vieux réfrigérateurs, et d'énormes blocs de pierre avaient été amassés et mis en place à l'avance afin de pouvoir être utilisés en temps voulu. Ce n'était pas du tout une action spontanée, improvisée au dernier moment.

Un petit contingent de la Force de défense israélienne a été immédiatement dépêché sur place. Il a été rapidement débordé par des centaines d'émeutiers qui l'ont attaqué avec des pierres, des barres de fer et d'autres objets qu'ils lançaient. La Force a essayé de disperser cette foule, beaucoup plus nombreuse maintenant, avec des gaz lacrymogènes, des coups de feu tirés en l'air et avec des balles de fusil en caoutchouc. Tout cela sans résultat. Les soldats étaient pratiquement submergés par cette foule et risquaient d'être tués.

En désespoir de cause, les chefs de la Force ont eu recours à la seule procédure, en fait, l'ultime procédure à suivre, qui est réservée aux cas extrêmes, lorsque la vie est en danger.

M. Netanyahu (Israël)

Ils ont alors tiré sur les pieds des manifestants. Malheureusement, plusieurs d'entre eux ont été blessés, et deux ont été tués. Il est important de souligner que le seul objectif de ce recours limité à la force était d'empêcher les manifestants d'engloutir ce contingent. En fait, si la force n'avait pas agi avec modération, bien que certains prétendent le contraire, les résultats auraient été complètement différents. Ce qui est important, c'est que les manifestants ont essayé d'empêcher par la force les ambulances et l'aide médicale qui avaient été envoyés d'urgence par les autorités d'atteindre les blessés, qui ont ensuite été transportés à l'hôpital de Ramallah. Peu après, les deux corps ont été enlevés de l'hôpital, apparemment dans le but d'inciter d'autres émeutes. Les corps ont ensuite été récupérés et seront enterrés.

A 18 heures, les manifestants se sont dispersés. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour apaiser la situation et pour restaurer l'ordre, notamment en discutant avec les dirigeants locaux et des représentants de l'université. Ces démarches ont réussi. En ce moment, toute la région est calme.

Voilà les faits qui se sont produits. Mais ce tableau serait incomplet sans une explication plus détaillée de la situation qui règne dans les universités de Judée-Samarie.

Avant 1967, sous le régime jordanien, il n'existait pas une seule université dans la région. Toutes les universités qui existent aujourd'hui - il y en a six, dont une à Gaza - ont été créées, développées et accréditées par Israël comme universités à part entière. Elles comprennent maintenant près de 14 000 étudiants et plus de 600 professeurs. La politique d'Israël qui consiste à encourager l'enseignement supérieur - toute forme d'enseignement d'ailleurs - a été démontrée. Depuis 1967, le taux d'analphabétisme dans la population arabe du territoire a été réduit de moitié et le nombre des étudiants a plus que doublé, de même que le nombre de salles de classe. Je mets quiconque ici au défi de montrer de meilleurs résultats, où que ce soit dans le monde - où que ce soit. En fait, ces résultats n'ont pas trait seulement à l'enseignement; ils touchent tous les domaines où se mesure le niveau de vie, les domaines économique et autres. Si je lance ce défi, c'est pour insister sur un point particulier. Nous ne nions pas qu'il y a contestation. Nous ne nions pas qu'il y a une administration militaire. Effectivement, il y en a une car si nous, nous désirons parvenir à un règlement

M. Netanyahu (Israël)

politique, il en est d'autres, ceux qui ont convoqué cette réunion, qui ne le veulent pas. Nous avons - ceux d'entre nous qui portons intérêt à ce règlement, et Israël en fait partie - certaines idées sur la façon de résoudre ce problème politique, mais puisque nous ne pouvons pas parvenir à la table de négociations, nous avons la responsabilité d'agir avec un gouvernement militaire, et je ne vois vraiment pas d'administration militaire plus bienveillante que celle-ci dans toute l'histoire. Et les faits que je viens de citer n'en sont que quelques exemples. Il en existe bien d'autres.

Dans les universités, en particulier, Israël a mis l'accent sur la liberté académique. Dans les universités de Judée et de Samarie, les programmes sont ceux du système d'enseignement jordanien; et à Gaza, celui de l'Egypte. La gestion des universités, sur le plan administratif et académique, est entièrement entre les mains de leurs propres conseils d'administration. Mais je voudrais dire une chose importante ici : la liberté académique n'est pas une licence à l'émeute. Elle ne comprend pas la perturbation de l'ordre ni la menace, ni la violence. Et il faut également noter qu'au cours des années, l'OLP a fait un effort désespéré pour perturber les objectifs académiques des universités et pour transformer celles-ci en centres d'incitation à l'extrémisme et à la terreur. Dans plusieurs cas, les manifestations provoquées par l'OLP ont abouti à la fermeture temporaire des universités, et ce non pas par ordre des autorités israéliennes, mais par celui de leurs propres conseils d'administration.

Je voudrais illustrer brièvement mon propos : cette illustration est fournie tout simplement par un échantillon de littérature, si l'on peut dire, c'est-à-dire par les pamphlets distribués par les agitateurs de l'OLP sur le campus : d'abord, un calendrier Fatah-OLP pour 1986 qui cite comme dates spéciales à commémorer les anniversaires du massacre des athlètes israéliens à Munich, en 1972, et du meurtre de 21 écoliers à Maalot, en 1974. Voilà quelles sont leurs célébrations des valeurs académiques.

Deuxièmement, un fascicule de l'OLP, qui donne des instructions détaillées pour fabriquer des bombes-pièges. Il y a des titres "Minutage" et "Placement des appareils", et sous chacun de ces titres, un texte ainsi rédigé :

"Certains engins exploseront dès que les sapeurs les toucheront et il seront tués. Il y a moyen de tromper l'ennemi en installant plusieurs engins,

M. Netanyahu (Israël)

dans l'espoir que l'un d'entre eux au moins explosera au moment même où l'ennemi tentera de désamorcer celui qui a été trouvé."

Ce fascicule, d'ailleurs, a pour titre "l'Art de l'affrontement". Voilà l'idée que se fait l'OLP des arts libéraux.

Enfin, voilà un document qui résume l'objectif ultime de l'OLP. C'est une carte d'Israël. Les membres du Conseil remarquent que cette carte ne comprend pas simplement les territoires contestés. En fait, ils n'y sont même pas marqués. Elle comprend tout le territoire d'Israël avant 1967, Haïfa, Tel-Aviv, Jérusalem, chaque centimètre du pays, avec, en marge, les exhortations suivantes : "Fatah dit : 'la Palestine est à vous' ... toute la Palestine ... allez-y avec votre sang". L'OLP a été créée en 1964. Il n'y avait pas encore de territoires contestés mais l'objectif était identique. Il n'a pas changé. Il est tout à fait explicite : il s'agit d'anéantir Israël; et ce sont là les documents qui sont distribués dans les campus, en ce moment, par l'OLP. Et, d'ailleurs, pour faire comprendre plus clairement les choses, il y a des graphiques. Les membres peuvent les voir s'ils regardent attentivement. Là, sur la gauche, il y a un fusil Kalashnikov et sur la droite une grenade à fragmentation, pour que l'on sache bien quels sont les moyens à utiliser pour parvenir à cet objectif.

Pour ceux qui croient, comme nous, que les universités doivent encourager la modération, la compréhension, la tolérance et la coexistence pacifique, l'OLP offre une alternative brutale. Ses objectifs sont diamétralement opposés à tous ces buts. L'OLP aime la violence, le fanatisme, les émeutes. Il aime les effusions de sang. En fait, plus il y en a, plus elle est contente. Et peu importe le sang qui est versé, juif ou arabe. L'un ou l'autre sert l'objectif final, qui est de repousser la paix toujours plus loin, d'empêcher la réconciliation et toute tentative de règlement. Voilà ce que recherche véritablement l'OLP : le conflit, pas le compromis; la liquidation, pas la libération.

Cette même attitude a inspiré l'OLP lorsqu'elle a envoyé la semaine dernière trois des assassins de sa Force 17 de Jenin à Jérusalem, avec pour instructions expresses de tuer un Juif, n'importe lequel, peu importe qui. Là aussi, l'idée n'était pas seulement d'éliminer des individus mais d'éliminer les perspectives de paix.

Car, malgré les efforts de l'OLP, cette paix prévaut en général à Jérusalem. Depuis 1967, le Gouvernement d'Israël et la municipalité de Jérusalem ont pris des

M. Netanyahu (Israël)

mesures de grande portée pour encourager la coexistence pacifique entre les différents groupes religieux et ethniques de la ville. On leur garantit à tous la liberté d'aller et de prier dans les Lieux saints de la ville; ils profitent tous, en toute égalité, des services municipaux; les parties lépreuses de la Vieille Ville sont restaurées, dans tous les quartiers. Les efforts d'Israël, qui sont, à mon avis, largement reconnus par les observateurs impartiaux, ont réussi à instaurer la tranquillité dans toute cette ville, pour tant de gens symbole historique et religieux, ce qui en fait une source potentielle de conflits.

Les attaques terroristes répétées de l'OLP ont été le moyen pour elle de rompre cet équilibre délicat. L'assassinat, la semaine dernière, de l'étudiant juif Eliyahu Amedi n'a été que le dernier en date dans une série d'attaques perpétrées par l'OLP au cours des six derniers mois.

Le 8 mars, un Juif a été poignardé près de la Porte de Damas. Le 8 avril, des bombes ont été jetées contre un autobus, et ont blessé dix passagers. Le 15 avril, une Israélienne a été tuée près de la Porte de Damas. En juin, une bombe a explosé dans un supermarché de Jérusalem; et une grenade a été lancée sur un autobus. Le 15 octobre, cinq grenades ont été lancées sur des soldats et des civils près du Mur occidental, le lieu le plus vénéré par le peuple juif, ont tué un civil et en ont blessé 69.

M. Netanyahu (Israël)

Le but primordial de ces attaques est toujours le même : provoquer des émeutes et attiser la haine entre Arabes et Juifs.

Certes, après l'assassinat d'Elyiahu Amedi, des manifestations ont eu lieu. La police israélienne a pris immédiatement des mesures fermes pour rétablir l'ordre et le calme. Elle a fait appel à des renforts; elle a arrêté des suspects et a assuré ainsi la sécurité et la tranquillité de tous les résidents. Le Président d'Israël a demandé aux Arabes et aux Juifs de mettre un terme aux manifestations de violence, à l'extrémisme et à l'incitation. Cet appel a été réitéré par le Vice-Premier Ministre d'Israël, par le Président de la Knesset, par le maire de Jérusalem et par de nombreux membres de la Knesset. La municipalité de Jérusalem a offert tous les services et toute l'aide possibles aux résidents arabes victimes de ces troubles. Là où cela était nécessaire, des résidences ont été mises à la disposition des quelques familles qui se trouvaient sans abri. La municipalité a, en même temps, commencé à faire réparer les maisons endommagées.

Ainsi, le Gouvernement d'Israël et la municipalité de Jérusalem ont agi de façon responsable. Ils sont immédiatement intervenus pour mettre un terme au désordre et indemniser les résidents sinistrés. Ils ont demandé aux Arabes et aux Juifs de reprendre une vie normale. Bref, ils ont essayé d'apaiser une situation délibérément provoquée par l'OLP.

Israël a agi de la même façon, hier, à Bir Zeit. La responsabilité d'un gouvernement d'assurer l'ordre n'est pas modifiée par le statut du territoire sous son contrôle. Israël s'est acquitté de cette responsabilité, en vertu de ses propres lois et du droit international.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas considérer l'incident qui s'est produit hier à Bir Zeit comme un acte isolé. Il fait partie d'une tentative de l'OLP de restaurer sa position ébranlée. Car l'OLP, perd, partout, très rapidement du terrain. Et ce déclin, dont certains ne sont peut-être pas conscients, a entraîné une guerre intestine au sein de l'OLP. Tout le monde sait cela. Mais, dans les rangs de l'OLP, dans les campus même et dans les universités dont nous parlons, les différentes factions de l'OLP luttent, depuis des mois, depuis des années, les unes contre les autres.

Le 25 mai 1985, par exemple, un affrontement particulièrement brutal s'est produit entre les étudiants de ces factions rivales à l'Université Bir Zeit.

M. Netanyahu (Israël)

Quarante étudiants ont été blessés et, nombre d'entre eux, gravement atteints, ont dû être hospitalisés. Les dégâts occasionnés au campus ont été importants. La direction de l'Université a expulsé cinq étudiants agitateurs appartenant à l'OLP et fermé l'Université pendant plusieurs semaines. D'autres affrontements moins importants se sont produits depuis au sein de l'OLP. L'opération bien orchestrée menée hier par le Fatah avait entre autres objectifs celui de rétablir la domination du Fatah sur les factions rivales au sein de l'OLP. Cela est également vrai pour les récentes attaques terroristes qui se sont produites à Jérusalem. La formule est simple : je tue, je manifeste, donc je suis.

L'OLP, étant consciente de perdre du terrain, cherche à rétablir ses fiefs terroristes au Liban mais, comme tout le monde le sait, la population essentiellement chiite, se souvenant trop bien de la décennie marquée par la terreur, le pillage et le viol auxquels s'est livré l'OLP, résiste vigoureusement à ses tentatives pour revenir en masse au Liban.

L'article du New York Times publié ce jour et daté de Beyrouth le montre parfaitement. Il se lit ainsi :

"Deux mois de combats particulièrement sauvages entre les musulmans chiites libanais et les Palestiniens ont causé des souffrances d'une ampleur encore plus considérable que celles déjà subies par ce pays martyr.

Selon les rapports de police, il y a eu 550 morts, et des populations entières ont été dispersées par les derniers combats qui font rage dans les zones palestiniennes du Liban.

Pas moins de 800 personnes ont été tuées, sans parler des 3 000 blessés lors des deux séries d'affrontement, en 1985 et au début de cette année."

Le Conseil de sécurité est actuellement devant une double absurdité.

Premièrement, l'absurdité d'être convoqué par l'OLP à propos de la mort regrettable de deux personnes à Bir Zeit alors que les véritables atrocités qui se sont produites au Liban et qui viennent d'être décrites ont provoqué la mort et les souffrances de milliers de personnes sans pour autant occasionner une réunion du Conseil de sécurité. Il est clair que l'objectif de la réunion de ce jour n'est pas d'examiner les véritables problèmes mais de les camoufler, n'est pas d'apaiser les tensions, mais de les raviver.

J'en viens maintenant à la deuxième absurdité. Le Conseil de sécurité reçoit maintenant des plaintes à propos des violences commises à Jérusalem et à Bir Zeit.

M. Netanyahu (Israël)

de la part même des personnes, qui, à l'origine, ont orchestré cette violence. L'OLP et ceux qui l'appuient savent parfaitement que toute mesure prise par le Conseil sur cette question ne fera qu'exacerber une situation qui, grâce à de laborieux efforts, connaît un calme relatif.

Voici exactement ce que veut l'OLP : utiliser le Conseil à mauvais escient dans un but de propagande d'incitation. Si le Conseil se laisse fléchir et adopte une résolution appuyée par l'OLP, cela ne fera qu'encourager l'OLP, provoquer de nouvelles manifestations et effusions de sang. Je ne pense pas que l'OLP puisse espérer une récompense plus grande et cette manoeuvre doit être rejetée d'emblée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant d'Israël pour les aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine qui a demandé à exercer son droit de réponse.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (OLP) (interprétation de l'anglais) : Nous avons également été surpris que le Conseil de sécurité ne se soit jamais réuni pour examiner le cas des victimes des bombardements israéliens et notamment des bombardements lancés de canonniers contre les camps de réfugiés au Sud-Liban. Hier encore, des bateaux de guerre ont bombardé ces camps de réfugiés. C'est pourquoi nous sommes surpris que le Conseil ne se soit pas réuni pour examiner ces crimes.

Mais j'aimerais aborder une question plus importante qui a été soulevée au cours de cette séance, ou récemment, par le représentant d'Israël. Il a dit au Conseil qu'Israël souhaitait un règlement politique. Dit-il réellement la vérité? Nous avons noté, l'autre jour, en séance plénière, que 125 Etats Membres ont souscrit à l'appel pour la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient. Israël a fait partie des trois délégations qui ont pressé le bouton rouge pour faire obstruction au processus de paix au Moyen-Orient.

Bien entendu, il a fait référence à la table de négociation. Nous, membres de l'Organisation de libération de la Palestine, l'avons dit clairement : la meilleure table de négociation se trouve ici même. En effet, la table du Conseil de sécurité a précisément été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Y a-t-il une meilleure table de négociation pour entreprendre un processus de négociation? Et, bien entendu, s'il y a négociations, qui doivent-elles mettre en présence sinon les adversaires eux-mêmes.

M. Terzi (OLP)

L'Organisation de libération de la Palestine, dans une lettre adressée au Département d'Etat par le Président Arafat, a réaffirmé qu'elle se félicitait de tous les efforts tentés pour la convocation d'une conférence de paix. Et une conférence de paix, selon nous, est une conférence à laquelle participent toutes les parties directement concernées par le conflit. Ce ne peut être un rassemblement, un rassemblement de masse ni une assemblée marquée par la rhétorique. Ce doit être une conférence de paix conforme aux principes de la Charte et de toutes les résolutions pertinentes. On ne peut réellement espérer instaurer la paix si l'on ignore quelles sont les bases d'un processus de paix.

Je suis autorisé - et je l'ai toujours été - à réaffirmer notre position. Nous sommes en faveur d'une conférence de paix à laquelle participeraient toutes les parties au différend, et le Conseil de sécurité pourrait servir de cadre où nous pourrions nous rassembler et examiner les modalités de la paix. Nous ne pouvons concevoir de paix sous une forme différente.

M. Terzi (OLP)

C'est insulter l'intelligence de tous ceux qui sont présents ici. Peut-on dénier une occupation militaire? Par définition même, l'occupation est toujours l'occupation; que la population se nourrisse de bifsteck ou de falafel - son plat national - l'occupation est l'occupation.

Bien entendu, la déclaration du représentant d'Israël est pleine de contradictions. Il dit que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a perdu son pouvoir, ses adhérents, etc., et pourtant il dit qu'il a fallu faire venir des renforts pour lutter contre les manifestants qui appuyaient l'OLP. Où est la vérité? Si l'OLP n'a plus d'adhérents, pourquoi les forces d'occupation ont-elles tiré sur les manifestants? Une chose est bien sûre en tout cas : je n'ai jamais entendu dire qu'en visant les pieds on pouvait atteindre le coeur ou la tête, et c'est pourtant de cette façon que sont morts ces martyrs, ces victimes, qui ont été tués l'un d'une balle dans la tête et l'autre d'une balle dans la poitrine. Je suis sûr que c'était bien leur tête et leur poitrine que l'on visait, et non pas leurs pieds.

On a fait allusion au Mur occidental, le Mur des lamentations. C'est un mensonge. Il n'y a pas eu d'attaque contre le Mur occidental. Le représentant d'Israël devrait être plus au courant. Il aurait dû savoir que le Mur des lamentations est l'un des lieux les plus sacrés des musulmans. C'est là que le prophète a été amené par l'ange Gabriel, que nous sachions, au Sahat al-Buraq, le mur de Buraq, qui est aussi sacré, sinon plus, pour les musulmans, que le simple mur occidental d'un temple. Naturellement, des bombes ont été lancées sur les troupes israéliennes dans les territoires occupés, et il s'agit ici de quelque chose que le représentant d'Israël n'a jamais mentionné, à savoir que l'attaque contre les troupes israéliennes a eu lieu en territoire occupé, mais non au mur des lamentations. Il faudrait rectifier cette erreur d'une manière ou d'une autre.

En ce qui concerne la "main tendue", comment le représentant d'Israël peut-il expliquer la nouvelle loi promulguée en Israël le 5 août de cette année, aux termes de laquelle tout Israélien qui adresse la parole à un membre de l'OLP est passible de trois ans de prison? Tout d'abord, quel est le Palestinien qui n'adhère pas à l'OLP? Dans les territoires occupés, notamment, nous avons constaté que presque tous les Palestiniens adhéraient à l'OLP. Comment peut-on faire la distinction entre un membre de l'OLP et un autre? C'est comme une citoyenneté. Appartenir à

M. Terzi (OLP)

L'OLP revient à avoir une citoyenneté. On ne saurait vraiment faire la distinction entre un ressortissant et un autre d'un même pays. Cependant, pour bien montrer que cette loi était raciste, un certain nombre de Juifs, des Juifs israéliens, ont rencontré des membres de l'OLP il y a quelques semaines à Bucarest. Et quel a été le résultat de cette rencontre? Certains d'entre eux ont été arrêtés et seront peut-être traduits en justice simplement parce qu'ils aspirent à la paix.

Voyons ce que le Jerusalem Post - ce journal est publié à Jérusalem, et de mon temps il s'appelait The Palestine Post - en dit. D'après l'article qu'il publie :

"la Paix maintenant invite tous les Juifs et tous les Arabes à participer à une manifestation publique pour la paix à Jérusalem. On ne saurait tolérer aucune indulgence à l'égard des voyous juifs."

Voilà ce que publiait le Jerusalem Post. Nous savons également que certains membres de la Knesset demandent qu'on leur explique pourquoi les soi-disant autorités ne sont pas en mesure de faire respecter l'ordre public dans les territoires occupés.

Pour terminer, je voudrais dire que si l'appel à la paix et aux négociations est sincère, ce processus s'amorcera peut-être sous votre présidence, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné l'heure tardive, j'ai l'intention d'ajourner maintenant la séance du Conseil de sécurité. Avec l'assentiment des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de ce point de l'ordre du jour aura lieu le lundi 8 décembre 1986, à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 25.